

# Demande de transmission directe de vos décomptes de remboursement à votre mutuelle (système Noémie)

- ✓ Vous êtes affilié(e) à la Sécurité Sociale Étudiante SMEREP
- ✓ Vous êtes couvert(e) par la mutuelle de vos parents

Grâce au système Noémie, **la SMEREP vous permet d'obtenir vos remboursements en une seule démarche :**

- Vous envoyez vos feuilles de soins à la SMEREP ou utilisez votre carte Vitale,
- la SMEREP vous rembourse et transmet directement par voie électronique vos décomptes de remboursement à votre mutuelle.

**Afin de mettre en place ces échanges entre votre mutuelle et la SMEREP, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous et de le transmettre à votre mutuelle accompagné d'une copie de votre attestation de droits SMEREP de l'année en cours (disponible en téléchargement sur votre espace My SMEREP) :**

- Si votre mutuelle a déjà signé une convention avec la SMEREP, elle se chargera de nous informer que vous êtes couvert(e) par elle,
- Si votre mutuelle n'a pas signé de convention avec la SMEREP, elle pourra se mettre en contact avec nous si elle souhaite en établir une.

Lorsque la télétransmission de vos décomptes sera effective, vous verrez apparaître le nom de votre mutuelle sur vos décomptes de remboursements. En attendant, nous vous invitons à continuer à les transmettre à votre mutuelle.



Je soussigné(e), NOM : ..... Prénom : .....

Numéro d'adhérent : .....

Adresse : .....

Code postal :      Ville : .....

Numéro INSEE :

**Affilié(e) à la Sécurité sociale étudiante SMEREP Centre 617, souhaite bénéficier de la télétransmission de mes décomptes de prestations dans le cadre de la norme Noémie.**

Date : .....

Signature :

Le Centre 617-SMEREP reste à votre disposition afin d'établir une convention d'échanges informatisés sous la norme Noémie 1 à l'adresse e-mail [noemie@smerep.fr](mailto:noemie@smerep.fr)